COMMUNE D'AUBONNE Conseil communal

Conseil Communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 2013

Présidence: M. Charles Gabella

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 15 octobre 2013 n° 15/13 "Rapport accompagnant le budget 2014" ouï le rapport de la commission des finances considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1. adopte le budget de l'année 2014 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 27'004'930.- aux dépenses, Fr. 25'809'820.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'195'110.-
- 2. donne décharge à la commission des finances de son mandat.

Au nom du Conseil communal

Le président La secrétaire

Charles Gabella Rose-Marie Regidor